



**Artisans
du Monde**
Pour un commerce
équitable

CONTRAT

« EPICES ET RIZ »

1. Préambule

Artisans du Monde est une association qui défend depuis 1974 une vision engagée du commerce équitable. Le commerce équitable est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial.

Ce contrat a cours dans le cadre du projet "Épices et riz". Ce projet vise à aller à la rencontre de citoyens de l'agglomération lyonnaise et à créer avec eux des groupements de consommateurs qui, en commandant en commun des produits, auraient un accès facilité aux produits issus du commerce équitable.

Est considéré comme groupement de consommateurs un groupe de 4-5 personnes. Un nouveau membre peut s'ajouter au groupement sur simple signature d'un contrat.

2. Les contractants

- Artisans du Monde Villeurbanne

Domicilié à : 5 avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne

Tél : 04 78 94 08 65

email : boutiqueadmvilleurbanne@gmail.com

Référent Artisans du Monde :

- Le consommateur :

Domicilié à :

Tél :

Email :

Membre du groupement de consommateurs

3. Objet du contrat

Définir les engagements d'Artisans du Monde et du consommateur, dans le cadre d'achats groupés effectués par le groupement de consommateursdont le

réfèrent est

4. Engagements d'Artisans du Monde:

- Artisans du Monde propose des **tarifs préférentiels** pour une sélection de produits par rapport aux prix boutique pour faciliter l'accès au commerce équitable.

La **remise** proposée est **de 15 %** par rapport aux prix boutique.

- Artisans du Monde met à disposition des consommateurs un bon de commande régulièrement mis à jour.

- Artisans du Monde s'engage à encaisser le montant de la commande seulement à la livraison.

- Livraison à l'adresse suivante :

.....
.....

(par Artisans du Monde ou transporteur) dans un **délai de trois semaines**.

5. Engagements du groupement

- Les commandes sont effectuées par les consommateurs de manière groupée d'un montant **minimum global de 250€** (par commande) pour le groupement (pas de minimum individuel)

- Paiement à la livraison par chèque ou espèce. Le paiement est individuel mais la livraison est groupée (pas de conditionnement pour chaque consommateur)

- Le groupement de consommateurs s'engage pour un an (à partir de la première commande) à effectuer **3 commandes minimum** à la fréquence de son choix.

6. Information et sensibilisation

L'association Artisans du Monde proposera régulièrement des temps d'informations sur les produits et le commerce équitable.

Fait à, le Signature